



Un arbre, un habitant en Isère :

Des aides financières du Département de l'Isère qui mettent à l'honneur les services rendus par les arbres sur notre territoire.

Depuis le mois de juin 2022 et jusqu'en 2028, le **Département de l'Isère déploie le dispositif Un arbre, Un habitant** destiné à conforter et renouveler le couvert forestier ~~existant~~ et favoriser les plantations d'arbres en milieu urbain et agricole.

Captation du carbone, production de bois, protection contre les risques naturels, rafraîchissement de l'air, refuge de biodiversité, auxiliaire de cultures dans les zones agricoles, intérêt paysager, source d'emplois... la liste des services rendus par les arbres dans notre quotidien est longue.

Dans nos forêts, la vitesse à laquelle le climat évolue aujourd'hui laisse parfois trop peu de temps aux arbres pour s'adapter à leurs besoins. Alors, pour **atténuer les bouleversements** liés au changement climatique et autres phénomènes impactant la régénération naturelle des arbres, et par réaction en chaîne à moyen terme **sur notre quotidien**, le dispositif Un arbre Un habitant finance **la plantation ou régénération naturelle d'un million d'arbres d'ici 2028**, dont 750 000 en forêt publique.

Notre commune a bénéficié de ce dispositif en forêt de Vaulnaveys le Haut, au travers d'un projet de plantation de **400** arbres de différentes essences forestières (**Chênes sessiles et Pins sylvestres**) et a été accompagnée par l'Office National des Forêts et l'association des Communes Forestières de l'Isère pour le montage du projet.

Le montant de la subvention accordée par le Département de l'Isère pour ce projet s'élève à **4 862,00€** euros sur 3 ans.

Pour en savoir plus sur ce dispositif inédit, consultez : <https://www.isere.fr/un-arbre-un-habitant>

Le 8 mars 2024

Le Maire/référent forêt de Vaulnaveys-le-Haut
Jean-Yves PORTA

